Ligue Occitanie Rugby

Procédure validation des actions Convention L O R / CD

Comité Directeur 15/01/2022

Procédure de suivi des Projets des Comité Départementaux au titre des conventions Ligue Occitanie / CD

Composition de la Commission :

- Secrétaire Général de la LOR
- Le représentant du collège des Présidents de CD
- 2 élu-e-s désignés par le Bureau Territorial
- Le Directeur Technique de Ligue ou son représentant

Évaluation du Projet présenté:

- La commission se réunit pour examiner les projets et donner l'accord pour être intégré au titre de la convention LOR / CD
- Chaque membre de la commission évalue la pertinence du projet à l'aide de la grille d'évaluation.
- La commission décide de la prise en compte ou pas du projet ou demande des améliorations.
- La commission évalue l'engagement financier qui sera octroyé à la réalisation du projet

L’attribution d’une aide sera conditionnée par :

- La conformité de l’objet de la demande aux domaines prévus,
- Son caractère novateur ou original,
- L’acceptation de sa communication et de sa transposition éventuelle aux autres CD,
- L’acceptation de « l’accompagnement » éventuel, si nécessaire, de ces autres CD.

Le montant de l’aide :

- Ne pourra pas être supérieur à 40% du budget de l’action,
- Ne pourra pas être inférieur à 10% du budget de l’action.

Le montant global des aides sur une saison sera plafonné à 3500€ par CD.

Un acompte de 50% maximum de l’aide pourra être versé si le CD en justifie la demande.

Un projet porté par un CD et dupliqué dans d’autres départements pourra être aidé à hauteur de 80% de l’aide accordée au CD « initiateur ».

Les dossiers retenus par la commission seront présentés au bureau de la LOR dans le mois suivant et la décision figurera au « relevé de décisions » du bureau.

Grille d'évaluation demande de subvention POS LOR / CD

NOM, Prénom de l'évaluateur :

Comité Départemental : Nom du Projet :

Dates de mise en œuvre :

Thématique	Critères	Non = 0	Plutôt non = 1	Plutôt oui = 2	Oui = 3
OBJECTIF DU PROJET	L'objectif identifié est précis, atteignable et mesurable				
		TOTAL Objectif Projet =			
COHERENCE DU PROJET	Le projet s'inscrit dans le cadre des orientations fixées par le plan d'actions plus large (POS de la Ligue Régionale, POS du CD et projet de développement, …)				
	Le contenu innovant et original de l'action est détaillé et cohérent avec l'objectif du projet.				
	La reproductibilité du projet est avérée.				
		TOTAL Cohérence Projet =			
BUDGET DU PROJET	Le budget est réaliste compte-tenu des moyens mobilisés et du nombre de bénéficiaires estimé				
		TOTAL Budget Projet =			
EVALUATION DU PROJET	Le projet est évalué, a un impact positif, mesurable et entraine une dynamique sur le rayon d'action du CD				
		TOTAL Evaluation Projet =			

TOTAL GENERAL =

Avis général sur le Projet:

Avis général, observations et points d'amélioration prioritaires à mettre en œuvre :

Procédure de suivi des Projets des Comité Départementaux au titre des conventions Ligue Occitanie / CD

Suivi des projets :

Le compte-rendu de l'action et son évaluation seront soumis à la commission ayant analysé le projet, qui déclenchera le versement de l'aide (ou du solde).

Pour les actions qui, en fin de saison :

- Seraient bien engagées sans être tout à fait terminées, la totalité du versement sera effectuée au titre de la saison écoulée,
- Seraient engagées mais peu avancées, le principe de l'aide sera maintenu, mais au titre des crédits de la saison suivante.

Appréciation du Projet réalisé par la commission de suivi:

- Par la commission , après la mise en œuvre du Projet et au vu du compte rendu d'actions ou d'avancement d'actions et des éléments de preuves présentés par le Comité Départemental :
- Chaque membre de la commission apprécie la réalisation du projet à l'aide de la grille d'appréciation.
- La commission confirme ou révise le financement accordé au projet et demande le paiement à la trésorerie de la LOR.
- Un bilan du suivi sera établi annuellement vers les CDs, le Bureau et le Comité Directeur de la LOR.

Grille d'appréciation du Projet Départemental - Convention LOR / CD

NOM, Prénom de l'évaluateur :

Comité Départemental : **Nom du Projet :**

Dates de mise en œuvre :

Thématique	Critères	Non = 0	Plutôt non = 1	Plutôt oui = 2	Oui = 3
MISE EN PLACE DU PROJET	Projet mis en place conformément à la description				
		TOTAL Objectif Projet =			
REALISATION DU PROJET	Le caractère innovant et original du projet a été réalisé comme décrit.				
	Les objectifs du Projet ont été atteints.				
	La reproductibilité du projet est avérée. Ce dernier sera mis en place dans un ou plusieurs autre CD				
		TOTAL Cohérence Projet =			
BUDGET DU PROJET	Le budget définitif communiqué et cohérent par rapport à la réalisation et à la prévision.				
		TOTAL Budget Projet =			
EVALUATION DU PROJET	Evaluation effectuée en fonction des critères prédéfinis				
		TOTAL Evaluation Projet =			

TOTAL GENERAL =

Appréciation globale :

Avis général, observations et points d'amélioration prioritaires à mettre en œuvre :